



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE

Sixième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information  
d'APIRG (IIM/SG6)*(Nairobi, 31 juillet — 3 août 2023)***Point 5 : Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre par le Sous-groupe****WP5.1 Difficultés rencontrées par le Sous-groupe IIM dans l'exécution des projets***(Note présentée par le Président du Sous-groupe IIM)*

SUMMARY
La présente note de travail présente en grandes lignes les difficultés rencontrées par le Sous-groupe IIM dans la mise en œuvre de ses projets. La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.
<b>RÉFÉRENCE(S) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rapport de la réunion APIRG/23</li><li>▪ Rapport de la réunion APIRG/24</li><li>▪ Mandat du Sous-groupe IIM</li></ul>
La présente note de travail se rapporte aux <b>Objectifs stratégiques de l'OACI : A — Sécurité , B — Capacité et Efficacité de la navigation aérienne</b>

**1. INTRODUCTION**

- 1.1 Le Sous-groupe IIM a été créé par l'APIRG avec pour mission de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et d'exercer des activités spécifiques devant permettre à l'APIRG de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités dans les domaines CNS, AIM et MET.
- 1.2 L'un des rôles du Sous-groupe IIM consiste à élaborer des projets réalisables pour soutenir les États dans les domaines MET, AIM et CNS, conformément à la méthodologie des ASBU et suivant les objectifs de performance régionale, dans le but d'aider les États dans la mise en œuvre des SARP et des exigences régionales.

**2. ANALYSE**

- 2.1. Le Sous-groupe IIM progresse dans la mise en œuvre de ses activités, mais il continue à faire face à des difficultés dans la réalisation de sa mission en tant qu'organe d'exécution des projets.

- 2.2. Les coordonnateurs des équipes de projet bénéficient de l'appui du Secrétariat, mais étant donné que les activités des projets ont été reconfigurées conformément aux dispositions du GANP et que la réunion APIRG/25 a adopté de nouveaux projets dans certains domaines, il faut encore encadrer les coordonnateurs de projet, puisque de nouveaux experts et coordonnateurs d'équipes de projet sont arrivés au sein du Sous-groupe
- 2.3. Des orientations cohérentes sur l'estimation des coûts des projets ont été fournies aux coordonnateurs des équipes de projet pour les aider à évaluer les coûts de leurs projets. Les coordonnateurs semblent rencontrer des difficultés dans la détermination des livrables des projets et des activités connexes de mise en œuvre afin de déduire les coûts des projets.
- 2.4. Certains nouveaux projets intitulés AIM/4 et AIM/5 approuvés par la réunion APIRG/25 manquent d'experts qualifiés pour la coordination de leurs activités.
- 2.5. L'indisponibilité et le manque de réactivité des experts soulignés par certains coordonnateurs d'équipe de projet, notamment les projets COM1 et MET3, posent un problème critique.

### **3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail et qui soulignent les difficultés rencontrées par le Sous-groupe IIM d'APIRG.
- b) Demander aux coordonnateurs des équipes de projet de faciliter l'appui nécessaire à travers des échanges avec le Secrétariat et la participation aux réunions de coordination
- c) Examiner et actualiser la liste des participants à divers projets et la modifier, le cas échéant.
- d) Demander au Secrétariat de continuer à encadrer et à sensibiliser les coordonnateurs et les membres des équipes des divers projets.
- e) Maintenir l'appui fourni aux équipes de projet à travers la sensibilisation périodique sur les nouvelles technologies pour assurer une cohérence adéquate des projets.

### **3.2 *Projet de Conclusion /Décision 6/xx : Titre de la Conclusion/Décision***

***Il est conclu/décidé que ;***

.....

.....

----- FIN -----